

Compte rendu de la réunion exceptionnelle CSSCT Mardi 12 mai 2020

Présents :

- Mme Marie JEREMY (Titulaire)
- Mme Florence VAUZELLE (Titulaire)
- Mme Caroline MILORD (Titulaire)
- Mme Thérèse GORIN (Titulaire)
- Mr HUELVAN (Directeur général - en remplacement de Mme Michon)
- Mme BERTHAULT (Directrice du pôle service)
- Mme CLAIRAND (Directrice du pôle adulte)
- Mme VAN DE MOLENGRAFT (Directrice du CRESAM)
- Mme BOISSINOT (RRH)

Personnes excusées :

- Mme FLORIACH (Inspection du travail)
- Mr le Dr NOURANI (Médecine du travail)

Personnes absentes :

- Mr Raymondeau (contrôleur CARSAT)
- Dr Mouchikhine (médecin du travail)
- Dr Edmond (médecin du travail)
- Dr Noirot (médecin du travail)
-

Mme BOISSINOT, nous informe que Mme CLAIRAND viendra en cours de réunion et Mr HUELVAN remplace Mme MICHON qui ne pourra pas être présente. Elle nous informe également que MR NOURANI (médecin du travail) s'est excusé de son absence par courrier et Mme FLORIACH (inspection du travail) n'a pas réussi à se connecter à la visio mais a fait un point téléphonique avec Mme Boissinot, à la fin de la réunion-

Mme BOISSINOT souhaite revenir sur les conditions exceptionnelles de la situation et sur la demande d'un CSSCT exceptionnel. Mme BOISSINOT a présenté au CSE le mois dernier le DUERP (Document Unique d'Evaluation des risques Professionnels) avec le risque COVID19. En échangeant avec tous les élus présents du CSE, ils se sont dit qu'il serait plus judicieux de travailler ce risque-là dans le cas de la commission CSSCT.

Mme BOISSINOT s'adresse à Mme MILORD pour signaler qu'effectivement vu la situation exceptionnelle, elle ne l'a pas contacté pour l'informer de cette date-là. Mme BOISSINOT confirme à Mme MILORD que cette date est une date en plus, cependant il y aura bien une réunion CSSCT à la date initiale du mois de juin.

Mme BOISSINOT ajoute en deuxième point, qu'en effet elle aurait dû faire signer l'ordre du jour à Mme MILORD, mais qu'elle a oublié. Mme BOISSINOT préfère remettre la situation à plat avec Mme MILORD pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension sur la marche à suivre.

Mme Vauzelle demande s'il ne s'agit pas simplement d'un avancement de date.

Pour Mme BOISSINOT, c'était une date supplémentaire. Après avoir échangé avec Mme MORNAUD, qui pensait que c'était un avancement de date, mais pour Mme BOISSINOT cette réunion CSSCT est bien une date supplémentaire et exceptionnelle vu la situation sanitaire actuelle.

Par rapport à la date du mois de juin, Mme VAUZELLE dit qu'effectivement il était discuté d'une date supplémentaire.

Mme BOISSINOT répond qu'elle n'a pas réécouté l'enregistrement et pour mettre personne en difficultés, la date du mois de juin sera maintenue.

Mme BOISSINOT commence la réunion par l'ordre du jour : le risque COVID19 dans le DUERP.

Mme BOISSINOT rappelle que le DUERP est le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. Ce document présente les différents résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés. Mme BOISSINOT continue en disant qu'il y a un inventaire des risques identifiés de chaque catégorie socioprofessionnelle.

Mme BOISSINOT explique que le DUERP est fait conjointement avec un groupe de travail volontaire, cela peut -être soit avec les élus du CSSCT soit avec les salariés. Il n'y a pas de réglementation particulière.

Mme BOISSINOT continue en disant que le DUERP est une obligation légale, elle nomme l'article R41-21-1 du code du travail. Cet article du code du travail donne obligation à l'employeur de présenter une fois par an la mise à jour du DUERP.

Mme BOISSINOT dit que le DUERP sera présenté au minimum une fois par an, il y aura un DUERP par établissement et services de l'APSA. La mise à jour en cours sera présentée à la prochaine réunion CSSCT. Mme BOISSINOT rappelle que c'est ce qui avait été dit à la commission du 11 mars.

Mme BOISSINOT reprend en disant que le DUERP doit être mis à jour et réévaluer en cas d'aménagement important lié par exemple à une crise sanitaire, ce qui est le cas actuellement avec le COVID 19.

Mme BOISSINOT dit qu'elle a transmis aux élus, une annexe en pièce jointe, elle nous demande si nous l'avons tous reçue. Elle continue en disant que dans cette annexe rappelle un peu comment se formalise un DUERP. Il va servir à évaluer chaque risque d'exposition par rapport à la fréquence d'exposition, gravité effet éventuel et le coefficient de pondération.

Mme BOISSINOT dit que selon le résultat, il nous indique les éléments nécessaires à travailler pour que le risque puisse être réévalué et que les salariés soient en total sécurité.

Mme BOISSINOT rappelle que face à la crise sanitaire relative au COVID 19, il y a deux évaluations : le risque infectieux et le risque psycho-social.

1. Risque infectieux

Mme BOISSINOT rappelle que dans le risque infectieux, il a le risque de la transmission par contact ou la transmission par l'environnement. Tous les professionnels de l'APSA sont concernés par le risque infectieux du COVID 19.

Mme BOISSINOT ajoute qu'il a été mis sur l'évaluation des risques infectieux :

- en fréquence d'exposition, la cotation 4 (entre 50% et + du temps de travail)
- en gravité, la cotation 10 (événement responsable d'atteinte physique et psychologique non réversible pouvant aller jusqu'à la mort)
- en coefficient de pondération, la cotation 0.1 (moyens de prévention appliqués et suffisants) en vue de toutes les mesures de prévention appliquées et suffisantes.

Mme CLAIRAND nous rejoint à la réunion CSSCT en vidéo conférence.

Mme BOISSINOT explique à Mme CLAIRAND que nous sommes à l'explication du DUERP par rapport au COVID 19 et à l'évaluation du risque infectieux.

Mme BOISSINOT continue en disant qu'il va y avoir de nouvelles directives gouvernementales concernant ce virus, il est toujours précisé dans le DUERP « à ce jour ». A ce titre, les moyens de préventions pourraient aller au-delà des moyens actuels (plexiglass, maintenir des mesures barrières et le déconfinement). Elle tient à signaler d'aucune détection d'évolution du virus a été à ce jour observé. Elle ajoute ne pas être fermé à des améliorations.

Mme BOISSINOT dit que ce qu'il faut dans l'évaluation des risques infectieux, après concertation, c'est de se dire que chaque établissement de l'APSA a les mêmes risques face au COVID19.

Mme BOISSINOT pense que c'est le calcul de pondération sur les risques infectieux que les élus du CSE voulaient aborder en commission CSSCT.

Mme MILORD prend la parole pour expliquer les conditions de désinfection des locaux du Clos du Bétin. Mme MILORD précise qu'il faut entre une heure et une heure et demie de temps qui n'est pas passé auprès des résidents et il subsiste la peur de ne pas bien faire.

Elle continue en disant que le retour de certains professionnels du Clos du Bétin confirme ce problème de désinfection des locaux. Mme Milord tient à dire qu'elle ne veut incriminer personne, mais au contraire être dans une démarche bienveillante et pouvoir soulager les professionnels et les maîtresses de maison. Elle demande si une entreprise pourrait venir comme à La Varenne pour désinfecter les locaux du Clos

Mme BOISSINOT demande à Mme CLAIRAND si une entreprise extérieure vient nettoyer les locaux sur le site de la Varenne.

Mme CLAIRAND répond à Mme MILORD qu'il n'y a pas d'entreprise qui intervient à la Varenne pour la désinfection des locaux. Ce sont les ASI du pôle enfant et pôle service qui interviennent pour la désinfection sur le site de la Varenne. Pendant les week-ends et jours fériés, ce sont les professionnels qui interviennent pour la désinfection des locaux.

A ce sujet, Mme CLAIRAND propose une information et une formation pour indiquer précisément la procédure à tenir en cas de crise sanitaire comme nous vivons aujourd'hui.

Mme CLAIRAND comprend la crainte de Mme MILORD sur les week-ends et jours fériés concernant la désinfection des locaux et sur la méthode à aborder pour éviter une contamination du COVID19. Elle demande si cette tâche est une grosse charge de travail.

Mme MILORD répond qu'il ne se s'agit pas d'une grosse charge de travail, mais nous y passons du temps, car les locaux sont quand même assez grands.

Mme CLAIRAND demande à Mme MILORD si un renfort le week-end et les jours fériés lui conviendrait.

Mme MILORD répond qu'il serait bien de pouvoir avoir une aide extérieure la semaine pour soulager l'équipe éducative et les maîtresses de maison. Cela serait rassurant et permettrait qu'on puisse être auprès des résidents.

Auquel, Mme CLAIRAND répond qu'elle se rapprochera de Mme POLISSET et de Mme BERTHAULT pour mettre un renfort en place au Clos du Bétin.

Mme BOISSINOT demande si nous pensons que sur les autres établissements, les moyens mis en place sont suffisants, même si cela peut s'améliorer. A ce jour, y a-t-il d'autres choses pour améliorer le quotidien et faire barrage au CORONA ?

Mme GORIN prend la parole pour signaler qu'après une discussion avec les professionnels du pôle adulte, certains étaient inquiets, ils avaient peur d'une rupture de produit désinfectant. Cela date de la semaine précédente sur le site de la Varenne. Mme GORIN dit que le problème ait peut-être réglé, mais l'inquiétude est omniprésente pour les professionnels.

Mme CLAIRAND nous rassure, il n'y a pas de rupture de stock et que tout est mis en œuvre pour ça. Elle ajoute que d'un point de vue national, il y a eu une grosse demande de produits de désinfection. Mme CLAIRAND dit qu'il y a aujourd'hui un stock suffisant de produits désinfectant.

Mme CLAIRAND reconnaît qu'il est normal que les salariés puissent être inquiets, la situation actuelle est anxiogène.

Mme CLAIRAND continue en disant qu'il faut surveiller le stock et qu'il ne faut pas hésiter à lui faire remonter un quelconque problème.

Mme GORIN exprime une réflexion commune et propose de différencier les risques en fonction de ceux qui sont en télétravail, ceux qui sont en présentiel et ceux qui sont en présentiel auprès des résidents.

Mme GORIN continue en expliquant que ceux en télétravail n'ont pas de relation professionnelle et donc si les salariés contactent une infection, elle ne peut pas venir de la responsabilité de l'employeur. Ce n'est pas le même risque pour ceux qui sont en présentiel, car ils côtoient d'autres collègues.

Mme GORIN continue en disant que ceux qui sont auprès des résidents, ont un risque encore un peu plus grand avec la peur de transmettre ce COVID aux résidents. Ces salariés ont donc une responsabilité plus lourde. C'est pour cela que nous souhaitons donc faire ces trois distinctions.

Mme BOISSINOT demande s'il faut restituer dans le DUERP, ce qui permettrait de différencier chaque risque en fonction de chaque catégorie professionnelle (éducative, administrative, ASI) ou s'il s'agit de faire trois DUERP ; professionnel sur le terrain, personne en télétravail ou qui font les deux. Elle comprend qu'effectivement ceux qui sont en télétravail ont un risque moindre que ceux qui sont en présentiel.

Mme BOISSINOT précise que le télétravail n'est que ponctuel, ainsi les salariés seront dans la criticité mentionnée dans le DUERP. Elle continue en disant que les catégories professionnelles ne sont pas définies par rapport à : je suis présent ou non, mais aux postes. Mme BOISSINOT nous demande si nous sommes d'accord.

Mme JEREMY intervient et argumente : le DUERP actuel que l'on fait est effectivement exceptionnel et fait partie de la grille majeure de risque, c'est la raison de notre CSSCT exceptionnel. Et certainement que la gravité et la fréquence d'exposition, il faut espérer

qu'elles vont diminuer dans les mois qui suivent. Mme JEREMY ajoute qu'actuellement tout est majoré surtout pour les professionnels qui sont sur le terrain.

Mme BOISSINOT explique que cela va démultiplier les DUERP en fonction de la présence ou non sur site et pas en fonction des catégories professionnelles. Elle prend l'exemple de l'équipe éducative pour laquelle on sera obligé de faire trois DUERP : ceux qui sont en télétravail, ceux qui seront amenés à travailler au pôle adulte et ceux qui vont accueillir des enfants en externat. C'est ce qui justifie l'utilisation d'une seule grille par catégorie.

Mme BERTHAULT ajoute qu'il y a aussi ceux qui vont dans les écoles, les collèges et les lycées. Ils peuvent aller dans différents endroits dans une journée. Ainsi, on peut se dire que le risque est multiplié.

Mme MILORD demande si faire des catégories présentielles semblent possibles avec le DUERP.

Mme BOISSINOT reprécise que le DUERP est fait par poste professionnel, par rapport aux modalités de travail.

Mme BERTHAULT explique qu'une personne en télétravail deux jours par semaine et en présentiel à moins de risques que les enseignants et les éducateurs. Elle pense qu'il faut quand même faire une petite différence.

Mme BOISSINOT propose de rajouter dans chaque catégorie, une différence. Par exemple, pour la catégorie administrative, le risque sera plus fort en présentiel et moins fort pour ceux en télétravail. Faire ainsi pour chaque catégorie en différenciant ceux du télétravail, ceux en présentiel et en mixte.

Mr HUELVAN nous rejoint à la réunion CSSCT en vidéo conférence.

Mme BOISSINOT demande l'approbation de chacun pour partir sur ce principe. Chaque personne présente manifeste son accord. Elle demande si on peut passer aux risques psychosociaux.

Mme VAUZELLE veut rajouter que par rapport aux catégories professionnelles et par rapport à l'ensemble des précautions, il faut envisager et le considérer sur du long terme, car nous ne savons pas quand la situation s'arrêtera. C'est donc un document exceptionnel.

Mme BOISSINOT rappelle que ce risque infectieux est un risque parmi tant d'autres. Nous évaluons aujourd'hui, le risque existant. Elle ajoute qu'à la mise à jour du DUERP chaque année, nous réévaluerons ce risque et nous verrons où en sera la situation à ce moment-là.

Mme VAUZELLE propose dans un premier temps, que les catégories de professionnelles soient aux risques maximums pour tous les salariés et de le faire diminuer dans un second temps.

Mr HUELVAN souhaite prendre la parole pour rappeler qu'il s'agit d'une période inédite et que catégoriser les professions, n'est pas déontologique. Tous les professionnels sont concernés et il ne lui semble pas forcément opportun de catégoriser les professionnels, selon leur modalité de travail qui peut évoluer.

Il rappelle également, que le risque concerne tous les professionnels de l'APSA, donc il faut laisser le document en l'état comme le préconise Mme VAUZELLE. Mr HUELVAN précise que le DUERP ne doit pas changer et il doit être égal pour tous.

Mme BOISSINOT conclut en demandant si on laisse le document en l'état ou souhaitons-nous ajouter cette notion de télétravail et de présentiel ?

Mme MILORD pense qu'il faut identifier par rapport aux postes, mais en fonction du stress de la situation et l'exposition à l'éventuel COVID 19. Elle ne veut pas minimiser la charge de travail de la direction qui mettent des choses en place dans un contexte qui change de jour en jour. Il faut tenir en compte aussi des changements gouvernementaux.

Mr HUELVAN répond que les personnes en télétravail sont aussi stressées du fait de leur isolement. Mr HUELVAN préfère qu'on globalise pour éviter « la foire d'empoigne ». Il dit qu'il faut appréhender le DUERP de façon globale.

Mme MILORD répond qu'il faut tenir compte de la situation actuelle et après, il pourrait être évalué plus largement.

Mr HUELVAN parle de risques permanents et qu'il s'agit d'une situation dont on ne connaît pas la fin, il ne préfère pas fonctionner comme ça.

Mme GORIN dit qu'il faut différencier le risque infectieux et le risque psychosocial où effectivement tout le monde ressent de la crainte. Cependant, le risque infectieux est complètement différent, selon le présentiel dans l'APSA. Mme GORIN donne l'exemple d'une personne en télétravail et ajoute que dans ce cas-là, l'employeur est en risque zéro.

Mr HUELVAN insiste sur le fait qu'il y a des jeunes dans leur famille dont la situation est très préoccupante et qu'il a mis en place des visites à domicile. Ce qui fait que les professionnels qui sont en télétravail font aussi des visites à domicile.

Mme GORIN précise que le DUERP est construit sur l'instant « T » aujourd'hui et qu'effectivement, nous allons revenir au travail et le DUERP sera alors amené à évoluer.

Mr HUELVAN insiste sur le fait que des professionnels extra-muros sont aussi exposés. Certains professionnels veulent rester chez eux pour baisser les risques de contamination.
PAS DE CAS INTRA-MUROS.

Mme BOISSINOT répond qu'effectivement, chacun est exposé aux risques infectieux et que le risque zéro n'existe pas.

Mme VAUZELLE répond qu'on ne peut pas envisager les risques sur du court terme.

Mme GORIN insiste en disant qu'il y a beaucoup de mixité, mais que le DUERP évoque le télétravail dans les moyens de préventions.

Mme BOISSINOT demande si on doit ouvrir le champ des possibles pour dire qu'on ne catégorise pas les professionnels et on dit que tout le monde est concerné.

Mme VAUZELLE dit que sur du long terme, on est tous amenés à prendre des risques, elle prend l'exemple des moyens collectifs pour un transport.

Mr HUELVAN rappelle que le risque zéro n'existe pas et qu'il y a un risque partout et tout le temps.

Mme BOISSINOT évoque que nous allons nous revoir et que nous pourrions réactualiser le DUERP à ce moment-là.

Mme GORIN propose de retenir un seul risque pour toutes les catégories professionnelles et qu'on relève le coefficient de pondération à 0.5, on passe en criticité résiduelle à 20 donc en zone rouge. Elle ajoute que le fait de différencier les catégories en fonction de leur présentiel permet de moduler ce résultat.

Mme BOISSINOT, si nous augmentons et que nous passons en rouge, quelle action pourrions-nous mettre en place pour diminuer le risque infectieux. Il y a déjà des actions qui ont été mises en place et pouvons-nous faire mieux ?

Mme BOISSINOT : Qu'est-ce qu'on envisage à terme ? Et qu'est-ce qu'on prévoit d'autres ? Nous recherchons l'ouverture sur d'autres moyens, selon l'évolution de la situation. Voyons ce que nous pouvons mettre en plus par rapport à l'existant.

Mme VAUZELLE demande s'il sera envisagé des sur chaussures et visières ?

Mr HUELVAN a fait un travail avec le docteur LAUBRETON pour les mesures, mais il rappelle que nous ne sommes pas en milieu hospitalier, pour avoir besoin de blouses et de sur chaussures. Il s'alignera en tant que président au fur et à mesure, aux mesures gouvernementales.

Mme JEREMY dit qu'elle est convaincue que le masque est indispensable pour la protection mais la visière était un exemple de ce que l'on peut encore améliorer.

Mr HUELVAN répond à Mme GORIN que si le risque est de couleur rouge, ça sous-entend qu'il n'y a rien de mis en place pour la protection des salariés et des résidents et que cela n'est pas le cas. Il insiste sur le fait qu'il devra si cela est le cas prendre des mesures bien plus sévères, c'est-à-dire fermer les établissements et les jeunes resteront chez eux.

Mme GORIN répond qu'avec le coefficient de pondération à 0.1, on dit que l'on a tout fait à la perfection alors qu'en même temps le DUERP indique des moyens de préventions envisagés. C'est donc perfectible.

Mme CLAIRAND répond qu'elle est d'accord avec ce qui a été dit. Nous sommes au 56^e jour de confinement. On attaque le déconfinement et le risque zéro n'existe pas. Elle ajoute que tout est mis en place et qu'il faut maintenant avancer. Si nous passons en rouge ça voudra dire qu'on n'a rien mis en place et ce n'est pas le cas.

Mme MILORD propose de ne pas être si extrême, pour augmenter au rouge, mais plutôt à l'orange, ce qui permet de prendre en compte les risques sans dire que la direction n'a rien mis en place, car cela n'est pas vrai.

Mme GORIN, dit qu'elle pense que c'est la cotation du tableau qui n'est pas bonne et qui fausse le résultat. Pouvons-nous remettre en cause le tableau du DUERP ?

Mme BOISSINOT répond que cela n'est pas possible, car le travail du DUERP est fait conjointement avec la direction, mais qu'il est possible de surveiller les risques en prenant en compte, que nous pouvons toujours améliorer.

Mr HUELVAN prend la parole pour rappeler que nous devons être dans le dialogue et dans l'amélioration. Si on passe en orange, l'inspection du travail viendra pour vérifier et l'orientation sera différente.

Mme BOISSINOT précise que le DUERP est fait par poste professionnel.

Mme GORIN insiste en disant qu'il y a beaucoup de mixité mais que le DUERP évoque le télétravail dans les moyens de prévention.

Mme JEREMY : Peut-être, il y a un problème au niveau du mode de calcul. Le coefficient de $0,5 \times 4 \times 10 = 20$. Cette multiplication nous met « dedans », nous bloque. On ne peut pas avancer. Pour le coefficient 0,1 le mot suffisant me dérange.

Mme JEREMY continue en disant que le coefficient de 0,5 correspondrait mieux pour faire apparaître le mot « amélioration » quelque part. Par exemple, il faudra peut-être utiliser des visières.

Mme GORIN : Si on retient un seul risque pour toutes les catégories professionnelles et qu'on relève le coefficient de pondération à 0,5 on passe en Criticité résiduelle à 20 donc en zone rouge. Le fait de différencier les catégories en fonction de leur présentiel permet de moduler ce résultat.

Mme JEREMY : Toutes les idées sont intéressantes et cela est à travailler ensemble pour que les choses évoluent dans les meilleures conditions possibles.

Mme MILORD précise qu'elle aurait souhaité le risque orange. Cela sera moins pénalisant que le risque rouge.

Mme BOISSINOT : Le DUERP a été travaillé avec toutes les directions, on s'est mis d'accord. Pour changer quelque chose, il faut refaire un groupe de travail sur ce sujet.

Mme GORIN pensait que plus le risque est élevé, plus l'employeur serait protégé.

Mme BOISSINOT explique que c'est l'inverse et que l'inspecteur du travail peut arriver si le site si le risque est rouge.

Mme GORIN : nous voulions souligner que les choses sont perfectibles, mais pas exprimer que l'employeur n'a rien mis en place. Notre demande était de faire des différenciations en fonction des présences sur le terrain et la fréquence quatre n'est pas applicable dans tous les cas.

Mme BOISSINOT, si nous augmentons et que nous passons en rouge, quelle action pourront nous mettre en place pour améliorer le risque infectieux. Il y a déjà des actions qui ont été mises en place et pouvons-nous faire mieux ? Elle ajoute que la fréquence d'exposition est à 50% et + du temps de travail.

Mme VAUZELLE confirme qu'elle pense également comme Mme GORIN que plus le risque est élevé, plus l'employeur est couvert et que les moyens mis en œuvre ne sont pas mis en cause.

Mr HUELVAN répond à Mme GORIN que si le risque est de couleur rouge, cela sous-entendre qu'il n'y a rien de fait dans la mise en place de la protection des salariés et des résidents et que cela n'est pas le cas. Il insiste sur le fait qu'il devra si cela est le cas prendre des mesures bien plus sévères, c'est-à-dire fermer les établissements et les jeunes resteront chez eux.

Mme BOISSINOT dit qu'on ne peut pas rester en l'état de zone rouge.

Mme CLAIRAND parle de faire avancer la mesure quitte à augmenter les gestes barrières.

Mme BOISSINOT : Lors de la mise à jour du DUERP, on peut rajouter des éléments. On n'est pas fermé à l'évolution. Elle nomme l'article L.41 22-1 qui indique qu'il incombe à chaque travailleur de prendre soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que celle des autres personnes concernées par ses actes. La santé et la sécurité incombe à l'employeur et à chacun d'entre nous.

Mme BOISSINOT conclut sur les risques infectieux avec une mise à jour en juin. Et on pourra revoir les moyens de prévention. Elle présente ensuite le risque psychosocial qui va devenir plus important avec un stress élève et un rythme qui va s'accélérer.

2. LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Mme BOISSINOT présente le risque psychosocial qui va devenir plus important avec un stress élevé et un rythme qui va s'accélérer. La criticité résiduelle est de 2,8. Ce qui signifie que le risque est à surveiller.

Mme BOISSINOT énumère ce qui a été mis en place (mobilisation des professionnels des pôles enfants et services pour venir en soutien des professionnels du pôle adultes – appel au volontariat pour intervenir sur les zones de confinement – soutien psychologique – analyse de la pratique) Les groupes de travail en juin-juillet pourront proposer des améliorations.

Mme BERTHAULT dit que la situation de crise peut évoluer car le télétravail pose des problèmes aussi pour les familles. Le risque psychosocial est très important en télétravail. Par rapport aux familles en grandes difficultés, les professionnels se sentent isolés et peuvent ne pas trouver de solution

Mme VAUZELLE dit que le télétravail peut paraître long et on se sent démuni face aux familles en difficulté. En face en face on peut mieux réagir et on a plus d'impact. Certains n'ont pas la possibilité de faire une visio, il faut fonctionner par téléphone, cela est plus compliqué pour la participation à la réunion. Elle évoque la difficulté de combiner les enfants et le travail à la maison.

Mme JEREMY confirme et ajoute que la déconnexion est difficile à mettre en place. Elle ajoute que face aux familles en grandes difficultés qui craquent le personnel n'est pas habitué à la gestion de crise dans les familles donc le risque psychosocial est très élevé.

Mme JEREMY ajoute qu'avec les familles (mais aussi des professionnels) ont eu des problèmes d'ordinateurs ou de connexions, il est difficile de faire un accompagnement correct des familles.

Mme VAUZELLE dit que les familles étaient toutes au domicile, mais avec le déconfinement, le climat au domicile va être différent, voir difficile pour certaines familles.

Hors du DUERP, Mme CLAIRAND tenait à cœur d'exprimer et d'évoquer les liens qui ont été créés, renforcés entre tous les pôles. Les retours sont très positifs. Ça permet de mieux se connaître. Pourquoi ne pas envisager des collaborations dans l'autre sens du pôle adulte vers le pôle enfant. Professionnellement, l'expérience est très riche et ce positif reste et restera. Elle remercie les personnes du pôle enfant qui sont venues au pôle adulte.

Mme JEREMY confirme les propos de Mme CLAIRAND et parle au nom des professionnels qui sont allés au pôle adulte en disant qu'ils aimeraient continuer à travailler ensemble, que les différences dans les méthodes de travail sont très intéressantes et que cela pourra aider à la préparation des jeunes vers le pôle adulte. Il serait donc dommage de refermer nos portes et de revenir à la situation d'avant le confinement.

Mme BOISSINOT conclut la réunion liée au DUERP du COVID19 en indiquant qu'il y aura une autre réunion en juin pour en faire une révision, mais pas pour reprendre ligne par ligne.

Fin de réunion à 11 h.

Prochaine réunion CSSCT le 9 juin 2020.

COMPTE RENDU VALIDE LE 12 JUIN 2020